

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 121

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Renouvellement Urbain de "Saint Barthélémy-Picon-Busserine": 3ème répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°179 du 24 juin 2011 la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Renouvellement Urbain « Saint Barthélémy, Picon, Busserine » à Marseille (14^{ème} arrondissement), représentant une subvention globale départementale de 4.041.560 €, dont 1.430.552 € pour les opérations d'habitat et 2.611.008 € pour les aménagements et équipements prévus.

Cette convention initiale a fait l'objet d'un avenant n°2, approuvé par délibération de la Commission Permanente n°60 du 17 juillet 2015, qui a majoré la participation départementale, désormais fixée à 4.509.361 €, dont 1.854.091 € pour les opérations d'habitat et 2.655.270 € pour les aménagements et équipements prévus.

Une autorisation de programme (AP n° 2011-10239R) d'un montant de 2.655.270 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Saint Barthélémy, Picon, Busserine » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 48.000 € formulée par Marseille Rénovation Urbaine en vue de la création de micro-crèches sur le quartier Picon/Busserine, pour un coût réel de 327.797,72 € et une dépense subventionnable plafonnée à 240.000 € TTC.

Dans le cadre du contrat « Enfance-Jeunesse » passé entre la Ville de Marseille, la CAF et le Conseil Départemental pour la période 2012-2016, il a en effet été convenu de développer une offre supplémentaire pour l'accueil des jeunes enfants et pour l'accompagnement des parents, en complément des deux structures existantes sur Busserine, à savoir une crèche municipale et une crèche associative « l'Œuf » gérée par la Fondation d'Auteuil.

Deux micro-crèches de 10 places seront ainsi réalisées par la Logirem, l'installation de services à la personne aux pieds de ses immeubles répondant à sa volonté de dynamiser les rez- de- chaussée et d'améliorer la satisfaction de ses locataires.

Elles seront implantées comme suit :

- l'une dans le nouvel immeuble (bâtiment D) qui sera construit en cœur d'îlot sur Picon,
- l'autre au pied de la tour Q dans le cadre du programme de réhabilitation de La Busserine, sur une surface de 113,60 m².

Leur gestion sera assurée par l'association « L'Ile aux Enfants ».

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2011/10239/ 1010332	Convention ANRU « Saint Barthélémy, Picon, Busserine »	204-71- 204182	2011-10239R	48.000 €
A ENGAGER					48.000 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine d'une subvention d'un montant global de 48.000 €, en vue de la création de micro-crèches sur le quartier Picon/Busserine, pour une dépense subventionnable plafonnée à 240.000 € TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2011-10239R dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL